

# Tatoueurs perceurs

**PROTÉGEZ VOS CLIENTS  
ET PROTÉGEZ-VOUS  
CONTRE LE VIH  
ET LES HÉPATITES B ET C**



Québec 



mesures préventives

Les maladies transmissibles par le sang, tels l'hépatite B (VHB), l'hépatite C (VHC) et le VIH (le virus qui cause le sida), constituent un risque particulier pour vous, car le travail que vous faites peut comporter un risque de contact accidentel avec du sang. Elles représentent aussi un risque pour vos clients, car ces maladies peuvent leur être transmises si des mesures préventives ne sont pas adéquatement appliquées.

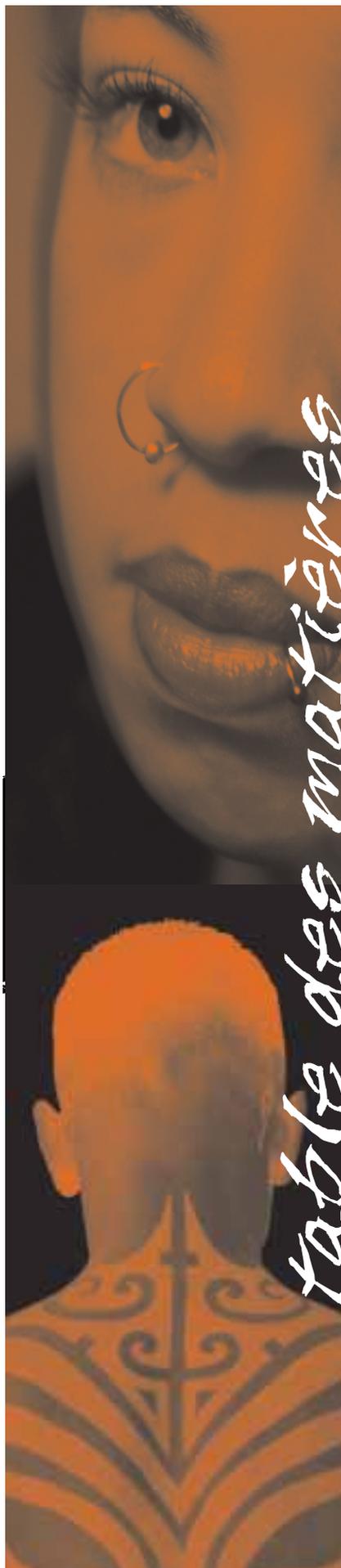
L'application de mesures préventives permet de réduire les risques de transmission. Les mesures les plus courantes sont, par exemple, le lavage des mains, l'utilisation de gants et d'autres barrières de protection, l'utilisation de matériel à usage unique, la désinfection et la stérilisation des surfaces et des instruments, ainsi que la manipulation sécuritaire des instruments.

**La vaccination contre l'hépatite B est une mesure de prévention recommandée pour toute personne dont le travail comporte spécifiquement un risque de contact accidentel avec du sang.**

Les mesures de prévention doivent être appliquées avec TOUS LES CLIENTS.

mesures





**LES HÉPATITES B ET C ET LE VIH-SIDA :  
UN PROBLÈME IMPORTANT!** **4**

**LES MODES DE TRANSMISSION  
DES HÉPATITES B ET C ET DU VIH** **6**

**LA SOLUTION : LA PRÉVENTION** **10**

1. Lavage des mains,  
utilisation de barrières  
de protection, contrôle  
des saignements **10**
2. Nettoyage, désinfection  
et stérilisation **12**
3. Manipulation  
sécuritaire des  
instruments  
et des déchets **16**
4. Utilisation de matériel  
à usage unique **17**
5. Vaccination  
contre l'hépatite B **17**

**QUE FAIRE LORS D'UN CONTACT  
ACCIDENTEL AVEC DU SANG?** **18**

- Mesures spécifiques  
contre l'hépatite B **20**
- Mesures spécifiques  
contre l'hépatite C **20**
- Mesures spécifiques  
contre le VIH-sida **20**
- Élaboration  
d'une procédure **21**



## Les hépatites B et C et le VIH-sida : un problème important

- L'hépatite B, l'hépatite C et le sida sont des maladies infectieuses causées par des virus, qui se transmettent par le sang.
- L'hépatite B est la maladie la plus fréquente, suivie de l'hépatite C et du sida qui, pour sa part, est beaucoup moins fréquent.
- À l'heure actuelle, il existe un vaccin qui protège contre l'hépatite B, mais il n'en existe aucun contre l'hépatite C et le VIH sida.

**T**outefois, il est possible de prévenir ces maladies... et cela vous concerne !

En tant que tatoueurs ou perceurs, il est possible que vous ayez des clients qui soient infectés par les virus de l'hépatite B (VHB), de l'hépatite C (VHC) ou par le VIH-sida (VIH). Au Québec, on estime en effet :

- qu'environ une personne sur 20 fera une hépatite B au cours de sa vie et que, de ce nombre, 5 % à 10 % resteront porteuses du virus de l'hépatite B ;
- qu'environ une personne sur 100 a déjà fait une hépatite C ;
- qu'un ou qu'une adulte sur 500 serait infecté(e) par le VIH-sida. À Montréal, un ou une adulte sur 200 le serait.

Qu'elles soient infectées par le VHB, le VHC ou le VIH-sida, ces personnes peuvent n'avoir aucun symptôme, ignorer leur état et éventuellement transmettre leur infection. Elles peuvent se retrouver parmi VOTRE clientèle et ne pourront pas toujours vous informer de leur maladie : la plupart du temps parce qu'elles ne connaissent pas leur état ou, parfois, par peur du rejet.

## Est-ce possible de reconnaître les personnes infectées ?

La race, l'orientation sexuelle, le sexe, l'âge ou la profession ne permettent pas de présumer qu'une personne est infectée. De plus, même s'il existe des tests de détection du VIH-sida, du VHB et du VHC, le problème n'est pas résolu pour autant. En effet, des résultats négatifs peuvent parfois créer un faux sentiment de sécurité, car ces infections ne sont pas toujours décelables à leur tout début.

## Comment diminuer les risques de transmission ?

Heureusement, VOUS POUVEZ CONTRÔLER VOTRE RISQUE de contracter le VHB, le VHC ou le VIH-sida. Un comportement sexuel sécuritaire ainsi que le non-partage d'aiguilles et de seringues sont des moyens connus pour prévenir la transmission de ces virus. De même, les mesures de prévention en milieu de travail doivent être connues et appliquées.

Il est donc important d'ADAPTER VOS MÉTHODES DE TRAVAIL en fonction du risque de transmission du VHB, du VHC ou du VIH-sida et des autres maladies transmissibles par le sang.

Nous voulons ici préciser la notion de « risque » et vous donner des moyens d'intégrer les mesures préventives recommandées dans votre travail quotidien. Ces mesures sont souvent appelées « précautions universelles » pour souligner qu'elles ne s'appliquent pas seulement à certaines occasions ou à certains clients.



**Il faut avoir recours aux précautions universelles en tout temps et avec tout le monde !**



## Les modes de transmission des hépatites B et C et du VIH-sida

Le VHB, le VIH-sida et, à un moindre degré, le VHC, peuvent se transmettre lors de relations sexuelles non protégées par un condom. À ce titre, les infections causées par ces virus font partie des maladies transmissibles sexuellement (MTS). Cependant, ces virus se transmettent aussi par le sang (MTSang). Actuellement, la transmission par voie sanguine se retrouve surtout lors du partage de matériel d'injection parmi les usagers de drogues par injection. Par ailleurs, une mère infectée peut transmettre l'infection à son enfant lors de la grossesse ou de l'accouchement. Avant que les tests de détection soient disponibles, la transfusion sanguine entraînait un risque significatif de transmission de ces virus.

Enfin, une exposition significative au sang d'une personne infectée peut engendrer un faible risque de transmission du VHB, du VHC ou du VIH.

**Le principe à retenir est simple :  
une situation comporte un risque lorsque le sang d'une personne infectée touche une muqueuse (des yeux, du nez, de la bouche) ou traverse la peau d'une autre personne.**

## Le risque de transmission lors du tatouage ou du perçage

Trois éléments doivent être présents pour que ces virus puissent se transmettre. Ce sont les suivants :

### 1. La présence du virus

Évidemment, si personne n'est infecté, il n'y a pas de risque. Cependant, **il est en pratique impossible d'avoir une telle certitude lors du tatouage ou du perçage.**



**2. Un « véhicule » ou un « moyen de transport » permettant au virus de survivre hors de l'organisme et d'être transmis d'une personne à une autre.**

Certains liquides biologiques sont considérés comme des véhicules potentiels de transmission des virus d'une personne infectée à une autre. Le sang, le sperme et les sécrétions vaginales sont les liquides biologiques les plus souvent impliqués dans la transmission des virus. La sueur, les larmes, le vomitus, les selles et la salive entraînent un risque seulement s'ils sont teintés de sang. Cependant, la salive introduite directement dans la peau, comme dans le cas d'une morsure avec bris de la peau, peut comporter un risque de transmission de l'hépatite B. Les liquides biologiques d'une personne infectée peuvent atteindre une autre personne directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un objet contaminé.

**3. Une porte d'entrée permettant au virus d'attaquer le système sanguin d'une autre personne.**

Un simple contact avec une peau saine n'ouvre pas la porte au virus : en effet, la peau intacte est une barrière efficace contre le virus. Par contre, tout bris cutané (ex. : dermatite, coupure, abrasion, piqûre d'aiguille), constitue une porte d'entrée.

Le contact avec les muqueuses, lesquelles sont plus fragiles (ex. : des yeux, du nez, de la bouche, du vagin, de l'urètre), est considéré comme une porte d'entrée pour le virus.

Lorsqu'un liquide biologique potentiellement contaminé traverse la peau ou entre en contact avec une muqueuse, on considère qu'il s'agit d'une exposition significative susceptible de comporter un risque de transmission du VHB, du VHC ou du VIH-sida. Le VHB est celui qui se transmet le plus facilement. Une piqûre avec une aiguille contaminée par ce virus engendre un risque d'infection de 6 % à 30 %, alors que ce risque est de l'ordre de 2 % à 10 % pour le VHC et de 0,3 % pour le VIH.





## En pratique, quand existe-t-il un risque ?

Toute situation où une exposition significative au virus peut survenir est considérée comme une situation à risque.

Lors du tatouage ou du perçage, la présence de sang est prévisible. Tout instrument (ex. : aiguille, tube, tige métallique, ciseaux) qui serait souillé du sang d'une personne et qui serait utilisé chez une autre personne sans avoir été stérilisé convenablement, peut être la source d'une exposition significative; le tatoueur ou le perceur qui se blesse avec ce même instrument subit lui aussi une exposition significative au sang. L'encre utilisée lors du tatouage peut être contaminée par du sang lors de la procédure; si l'encre est réutilisée chez un autre client ou une autre cliente, elle peut aussi constituer une source d'exposition à un virus transmissible par le sang.

Un instrument tranchant souillé de sang peut être une source d'exposition significative s'il est jeté ou entreposé dans un contenant perforable: par exemple, une aiguille contaminée ou des ciseaux souillés de sang jetés dans un sac de plastique pourraient provoquer une blessure chez la personne qui effectue l'entretien ménager. Une telle blessure constitue une exposition significative.

**Il faut retenir que tout instrument ou objet pointu ou tranchant contaminé par du sang est une source potentielle d'infection pour les autres clients ou pour d'autres personnes qui pourraient y être exposés (ex. : les tatoueurs, les perceurs, le personnel d'entretien ménager, etc.).**

De même, un tatoueur ou un perceur qui se blesse et contamine un instrument avec son sang pourrait théoriquement transmettre une infection à son client ou à sa cliente, si il oublie de désinfecter cet instrument adéquatement ou de le stériliser.

Évidemment, dans ces situations, une transmission est possible seulement si un des virus est présent. Comme la plupart du temps, vous ne saurez pas si un virus est présent ou non, toute exposition significative doit être prise au sérieux et des mesures doivent être appliquées pour prévenir les risques d'infection.





Par contre, plusieurs situations courantes ne comportent pas de risque de contracter une maladie transmissible par le sang, même en présence d'une personne infectée, par exemple :

- un contact avec la salive, la sueur, les larmes ou les sécrétions nasales sauf si elles sont visiblement teintées de sang ;
- les contacts sociaux de la vie courante : poignées de mains, accolades, partage de repas, etc. ;
- l'utilisation de toilettes publiques, de téléphones publics, etc.

En résumé, le tatouage et le perçage peuvent entraîner un faible risque de transmission des virus transmissibles par le sang. Même si seulement quelques cas de transmission du VIH, du VHB et du VHC reliés au tatouage ont été décrits dans le monde, l'application de mesures préventives permet de réduire ce risque davantage.

# La solution

Le principe de base est d'appliquer les mesures de prévention en tout temps et avec tous les clients.

Ces mesures de prévention essentielles sont les suivantes :

1. lavage des mains, utilisation des barrières de protection et contrôle des saignements ;
2. nettoyage, désinfection et stérilisation ;
3. manipulation, entreposage et élimination sécuritaire des objets piquants ou tranchants ;
4. utilisation de matériel à usage unique ;
5. vaccination contre l'hépatite B.

Ces mesures peuvent être facilement adaptées à la pratique du tatouage et du perçage.

# la prévention

## 1 LAVAGE DES MAINS, UTILISATION DES BARRIÈRES DE PROTECTION ET CONTRÔLE DES SAIGNEMENTS

### Lavage des mains

On n'insistera jamais assez sur l'importance de ce geste si simple et si négligé !

On doit se laver les mains AVANT de commencer tout tatouage ou perçage, ENTRE chaque client et cliente et IMMÉDIATEMENT après une contamination avec du sang ou avec un liquide biologique teinté de sang.

Peu importe le type de savon utilisé, l'important est d'y consacrer le temps nécessaire, c'est-à-dire se frotter les mains pendant au moins 10 secondes en n'oubliant pas le dessous des ongles.

Il faut bien rincer les mains et les assécher par la suite avec des serviettes jetables, de préférence. Le processus complet devrait durer environ 30 secondes !

### Utilisation des barrières de protection

#### Les gants :

Les gants en latex ou, pour les personnes allergiques au latex, les gants sans latex (ex. : nitrile), doivent être portés :

- dans toutes les situations où les mains peuvent être en contact avec le sang des clients ou avec des liquides biologiques teintés de sang. On recommande aux tatoueurs et aux perceurs de porter des gants pour tout tatouage ou perçage ;
- lors de la manipulation de tout objet souillé de sang ;
- lors du **nettoyage ou de la désinfection** des surfaces et des instruments.

#### Comment utiliser les gants ?

- Les gants doivent être changés entre chaque client et cliente. Il ne faut pas laver les gants, mais il est important de se laver les mains avant et après le port des gants.
- Lors du traitement d'un même client ou d'une même cliente, les gants doivent être changés s'ils sont déchirés, percés, ou si la durée du tatouage ou du perçage est exceptionnellement prolongée.
- Il est important d'enlever les gants dès que les services aux clients sont interrompus ou terminés. Il ne faut pas les garder pour manipuler de l'équipement, car celui-ci pourrait alors être contaminé.

L'utilisation des gants de façon coutumière et quotidienne est une habitude que tous les tatoueurs et les perceurs doivent acquérir. L'habileté se développe au même titre que d'autres techniques, comme l'a clairement démontré le nombre de plus en plus élevé de tatoueurs et de perceurs qui ont intégré le port des gants dans leur pratique quotidienne.

### Contrôle des saignements en les minimisant

Comme il peut y avoir des saignements lors du tatouage ou du perçage, il est important de réduire le plus possible l'exposition au sang en portant des gants et en essuyant les saignements au fur et à mesure avec des compresses.



## 2 NETTOYAGE, DÉSINFECTION ET STÉRILISATION<sup>1</sup>

### Nettoyage

Le nettoyage est une étape préliminaire ESSENTIELLE, c'est-à-dire qu'il doit PRÉCÉDER toute procédure de désinfection ou de stérilisation. En débarrassant l'instrument des débris visibles, il permet une meilleure action des désinfectants. Ce nettoyage peut se faire à l'aide d'un appareil à ultrasons, ou manuellement avec un savon germicide et une petite brosse, et se termine par un rinçage à l'eau claire.

Pour le tatouage, il est important de bien nettoyer les « tubes » dans lesquels glissent les aiguilles parce que du sang ou de l'encre peuvent s'accumuler dans les extrémités.

### Désinfection

Les surfaces de travail qui peuvent être contaminées doivent d'abord être nettoyées puis désinfectées avant toute intervention auprès des clients. Une désinfection adéquate est acceptable **seulement** pour les instruments ou objets qui ne **pénètrent pas la peau ou les muqueuses d'une autre personne**; ils devront être désinfectés avant d'être utilisés avec chaque nouveau client ou nouvelle cliente, à l'aide de produits appropriés.

### Quel désinfectant choisir ?

Un désinfectant de qualité doit avoir au minimum une bonne activité antimicrobienne, se conserver facilement, être non toxique, non corrosif et non salissant.

Il faut se rappeler de toujours procéder au nettoyage avant la désinfection. Les différents produits désinfectants n'ont pas tous le même rendement et, pour un même produit, l'efficacité peut varier selon les conditions d'utilisation. Certains produits ne doivent pas être manipulés par les femmes enceintes.

Informez-vous auprès du fabricant sur la durée minimale requise pour une désinfection adéquate et sur les précautions à prendre avec tout produit que vous utilisez.

<sup>1</sup> La désinfection et la stérilisation ne sont pas deux termes synonymes : la stérilisation implique une destruction de tous les micro-organismes y compris les virus et les spores. La désinfection, par contre, ne détruit pas nécessairement tous les microbes.

### Désinfection des surfaces (comptoirs, tables, chaises) :

Comme les micro-organismes peuvent survivre pendant un certain temps sur les surfaces, celles-ci doivent être désinfectées régulièrement et chaque fois qu'elles peuvent avoir été contaminées. Pour ce faire, on doit :

- porter des gants ;
- éponger tout d'abord la surface avec un papier absorbant et la nettoyer avec de l'eau et du savon ou avec un détergent car les désinfectants agissent moins bien en présence de matières organiques ;
- désinfecter avec une solution faite d'une partie d'eau de Javel commerciale 5,25 % (hypochlorite de sodium) diluée dans 9 parties d'eau (1:10, 5000 ppm). La solution doit être en contact avec la surface à nettoyer environ 10 minutes avant d'être essuyée. Une solution ainsi préparée peut être conservée environ deux semaines dans un contenant opaque fermé. Si d'autres produits désinfectants sont utilisés, il faudra s'assurer que ces produits peuvent détruire tous les virus, et suivre minutieusement les recommandations du fabricant.

### Désinfection des instruments :

**La désinfection n'est acceptable que pour les objets qui ne peuvent percer la peau et qui sont utilisés sur une peau intacte.** Dans le doute, il vaut mieux stériliser ou utiliser du matériel jetable. Le produit généralement recommandé pour la désinfection est le glutaraldéhyde 2 % (ex. : Cidex, Sporex). Il faut bien respecter les recommandations du fabricant sur la dilution, la durée d'action et la **toxicité**.

Il est recommandé d'utiliser des aiguilles jetables qui ne serviront qu'une seule fois. Si on projette de réutiliser une aiguille chez un même client ou une même cliente, il est recommandé de stériliser cette aiguille après chaque utilisation. Cette mesure vise à **VOUS** protéger et à protéger vos clients !

### Stérilisation

Dans un salon de tatouage ou de perçage, tout objet qui peut percer la peau ou qui est utilisé sur une peau endommagée doit être stérilisé ou doit être jetable.

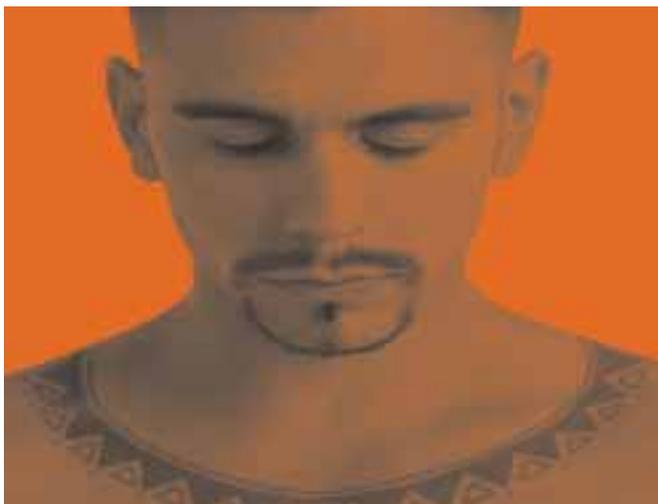
Avant d'être utilisé, tout objet doit au préalable être nettoyé. Il n'existe pas de méthode unique et idéale pour la stérilisation de tous les objets. Il est possible d'utiliser un **stérilisateur** ou d'avoir recours à la **stérilisation chimique**. Bien qu'il y ait divers types de stérilisateurs sur le marché, l'utilisation d'un **stérilisateur à l'autoclave** est recommandée pour tout objet non jetable qui peut percer la peau ou qui est utilisé sur une peau endommagée.

Les fours conventionnels ne conviennent pas à la stérilisation parce qu'on ne peut s'assurer que la chaleur atteint vraiment le niveau désiré pendant toute la durée requise, et que la distribution de la chaleur n'est pas uniforme.

### A Stérilisateurs

Lors de l'utilisation des stérilisateurs, quelques points doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- **TOUJOURS** bien connaître les instructions et recommandations du fabricant tant au point de vue de l'entretien de l'appareil que des spécifications concernant le type d'objet et d'emballage à stériliser ;
- **ATTENTION** lors de changements de personnel ou de l'achat de nouveaux instruments :  
**S'ASSURER** de la formation adéquate et complète de toutes les personnes utilisant ces appareils ;





- **ASSURER UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ.** Il faut éviter d'avoir une confiance aveugle dans les stérilisateurs. Il ne suffit pas de s'assurer qu'un objet à stériliser aie suivi le cycle de stérilisation au complet (ex. : test au tournesol), il faut aussi vérifier périodiquement qu'il est effectivement stérile. Seuls des tests biologiques permettent une telle vérification. Il est recommandé d'effectuer ces tests au moins une fois par mois et plus fréquemment dans certaines situations comme :
  - un résultat positif lors d'un test biologique;
  - un changement de personnel;
  - l'installation d'un nouvel appareil;
  - la réparation récente d'un appareil;
  - la non-utilisation d'un appareil pendant une période prolongée (ex. : les vacances).

Renseignez-vous auprès du fabricant sur la façon de vérifier votre stérilisateur. Il existe sur le marché des tests qui permettent une telle vérification.

### **B** Stérilisation chimique

La stérilisation chimique, c'est-à-dire l'immersion dans une solution stérilisante, est un deuxième choix. La plupart des désinfectants ou antiseptiques **ne peuvent servir à la stérilisation.**

Le glutaraldéhyde (ex. : Cidex-7<sup>MD</sup> (2 %), Cidex Plus<sup>MD</sup> (3,2 %), Glutarex<sup>MD</sup>) est la solution chimique généralement recommandée lorsqu'on désire utiliser cette méthode. Il faut s'assurer de respecter les indications du fabricant sur la durée d'immersion requise (environ 10 heures). Si la durée de l'immersion est insuffisante, il s'agit d'une désinfection plutôt que d'une stérilisation. Il faut faire attention aux vapeurs toxiques du glutaraldé-

hyde et donc l'utiliser dans un endroit bien ventilé; il serait préférable de ne pas s'en servir dans la pièce où les services sont dispensés, pour éviter le risque d'accident. Enfin, cette méthode ne permet pas de vérifier l'efficacité de la stérilisation au moyen des indicateurs biologiques, comme il est recommandé de le faire.





### 3 MANIPULATION SÉCURITAIRE DES INSTRUMENTS ET DES DÉCHETS

#### Manipulation sécuritaire des instruments

Les blessures accidentelles sont très fréquentes et souvent évitables. Le port de gants ne protège pas suffisamment contre une blessure faite avec un instrument pointu, tranchant ou avec une aiguille. Il faut donc manipuler ces instruments avec une extrême précaution.

**Un des gestes reconnu comme étant particulièrement à risque est le recapuchonnage des aiguilles. Il est important de NE JAMAIS LES RECAPUCHONNER. Si vous utilisez des aiguilles, utilisez des aiguilles jetables, de préférence.**

Les aiguilles (non recapuchonnées) ou d'autres instruments tranchants jetables devront être déposés dans des contenants rigides résistant à la perforation. De même, tout objet jetable non tranchant contaminé par du sang devra être déposé dans un double sac de plastique fermé.

#### Élimination sécuritaire des déchets

- Jetez les aiguilles souillées ainsi que les autres objets tranchants dans un contenant rigide résistant à la perforation et conçu à cet effet. Il faut prévoir un contenant de ce genre à proximité des utilisateurs. Les contenants d'eau de Javel vides ne sont pas aussi sécuritaires.
- Jetez les pansements et les autres objets jetables non tranchants contaminés par du sang dans un double sac de plastique fermé.
- Les contenants rigides et les sacs de plastique doivent être jetés en conformité avec les règlements municipaux sur les déchets biomédicaux, parce qu'ils contiennent des objets contaminés par du sang.

Des sociétés spécialisées offrent un service de fourniture de contenants sécuritaires et un service de cueillette des déchets biomédicaux qui sont ensuite incinérés. Consultez la direction de santé publique de votre région pour connaître les entreprises qui offrent ce type de services.

## 4 UTILISATION DE MATÉRIEL À USAGE UNIQUE

Du matériel à usage unique devrait être utilisé avec chaque client ou cliente :

- les pigments (encres) doivent être disposés dans des godets à usage unique et jetés par la suite ;
- les aiguilles doivent être stériles et jetables ;
- les rasoirs utilisés pour la préparation de la peau seront jetés après chaque client ou cliente ;
- les bâtonnets applicateurs pour les crèmes et les onguents seront remplacés après chaque client ou cliente.

## 5 VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE B

La vaccination est la solution de premier choix pour prévenir l'hépatite B.

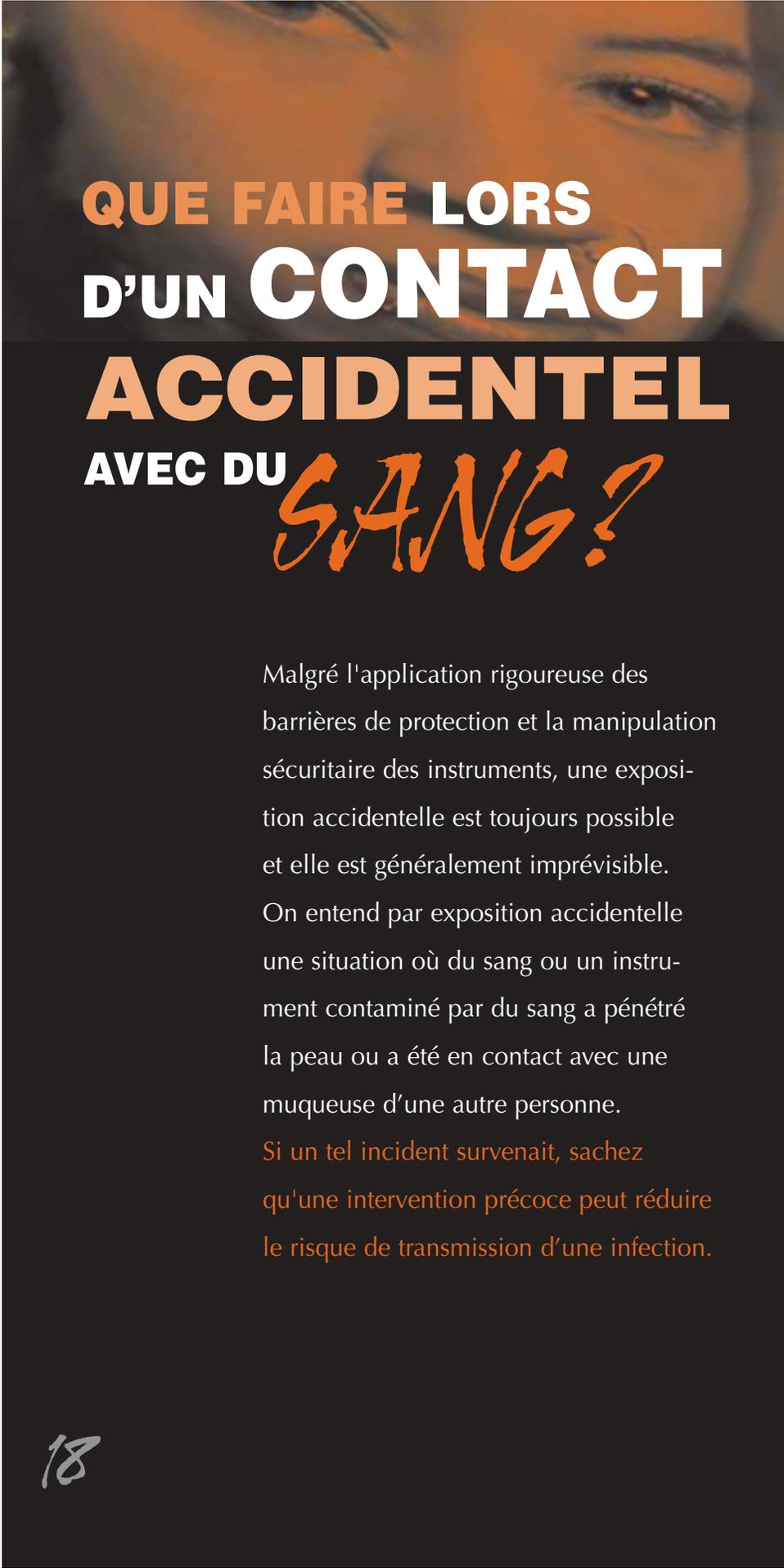
Le vaccin contre l'hépatite B est recommandé à titre préventif pour les gens qui risquent d'être en contact avec le virus de l'hépatite B. Il est très efficace : 90 % à 95 % des personnes recevant trois doses du vaccin selon des intervalles précis, échelonnés sur une période de six mois, développeront des anticorps protecteurs contre ce virus. Des études sur la protection à long terme conférée par ce vaccin sont actuellement en cours. Dans l'état actuel des connaissances, on sait que la protection dure plusieurs années, et on ne recommande pas systématiquement de dose(s) de rappel.

L'effet secondaire le plus souvent noté est une sensibilité locale à l'endroit de l'injection. Parfois, il peut y avoir une légère fièvre de courte durée, 24 à 48 heures après l'injection. Il n'y a AUCUN risque que le vaccin lui-même transmette l'hépatite B, l'hépatite C ou le VIH-sida.

Ce vaccin est disponible sur prescription médicale à la pharmacie et peut être administré par un professionnel ou une professionnelle de la santé autorisé(e). Il n'est malheureusement pas gratuit. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires auprès de votre médecin, du service Info-Santé de votre CLSC, de la Direction de santé publique de votre région et parfois auprès de votre employeur.

Toutes les personnes dont le travail comporte un risque de contact avec du sang ou un risque de piqûre accidentelle, devraient être vaccinées contre l'hépatite B.

Il ne faut toutefois pas oublier que, même après une vaccination contre l'hépatite B, il faut continuer d'utiliser les mesures préventives déjà décrites.



# QUE FAIRE LORS D'UN CONTACT ACCIDENTEL AVEC DU SANG?

Malgré l'application rigoureuse des barrières de protection et la manipulation sécuritaire des instruments, une exposition accidentelle est toujours possible et elle est généralement imprévisible. On entend par exposition accidentelle une situation où du sang ou un instrument contaminé par du sang a pénétré la peau ou a été en contact avec une muqueuse d'une autre personne.

Si un tel incident survenait, sachez qu'une intervention précoce peut réduire le risque de transmission d'une infection.

Voici les mesures qui doivent être appliquées dès que survient une exposition accidentelle au sang.

## Mesures générales

### 1. Pour éviter que le contact SE PROLONGE:

- lors d'une piqûre accidentelle, faire saigner (quelques gouttes) au point de ponction. Ceci permet un meilleur nettoyage de la plaie;
- bien laver la surface cutanée contaminée, sans la brosser;
- rincer abondamment la bouche ou les yeux s'il s'agit d'une éclaboussure.

### 2. Pour éviter que le contact SE RÉPÈTE:

- limiter la source du saignement, par exemple en appliquant une pression avec des compresses;
- ranger l'instrument utilisé dans un contenant rigide;
- désinfecter la surface contaminée avec une solution d'eau de Javel (voir p. 12).

### 3. Prendre en note les détails de l'accident:

- date et heure du contact;
- précisions sur le type de contact: quantité de liquide biologique, importance du contact (profondeur de la lésion, surface affectée, durée du contact);
- description de la source du contact: instrument contaminé, personnes en cause (client ou cliente, personnel, etc.).

### 4. Consulter rapidement un professionnel ou une professionnelle de la santé.

D'autres mesures, comme un vaccin ou une médication, peuvent s'ajouter. La décision d'y avoir recours sera prise par le professionnel ou la professionnelle de la santé qui sera consulté(e) pour évaluer l'exposition. Comme certaines mesures doivent être appliquées sans délai lorsqu'elles sont indiquées, la consultation doit se faire tout de suite après que les premiers soins ont été dispensés.

## Mesures spécifiques contre l'hépatite B



Le risque d'infection par le virus de l'hépatite B à la suite d'une exposition peut être relativement important. Nous avons la chance de pouvoir recourir à deux types de produits pour prévenir l'hépatite B.

- Les immunoglobulines spécifiques contre l'hépatite B :

Ces immunoglobulines sont des anticorps donnés en injection ; elles protègent le receveur contre l'hépatite B temporairement, soit environ deux mois. Elles sont parfois indiquées à la suite d'une exposition, mais on doit alors les donner le plus tôt possible, c'est-à-dire moins de sept jours après un contact accidentel et idéalement en moins de 48 heures.

- Le vaccin contre l'hépatite B :

Le vaccin contre l'hépatite B peut aussi être offert à la suite d'une exposition, selon les circonstances de l'accident et l'état immunitaire de la personne qui a été exposée : présence ou non d'anticorps contre l'hépatite B, qui sera déterminée par une analyse de sang.

## Mesures spécifiques contre l'hépatite C

Actuellement, si l'exposition comporte un risque de transmission de l'hépatite C, la seule mesure recommandée consiste à effectuer des prélèvements sanguins répétés pendant six mois pour surveiller l'apparition de l'infection.

## Mesures spécifiques contre le VIH-sida

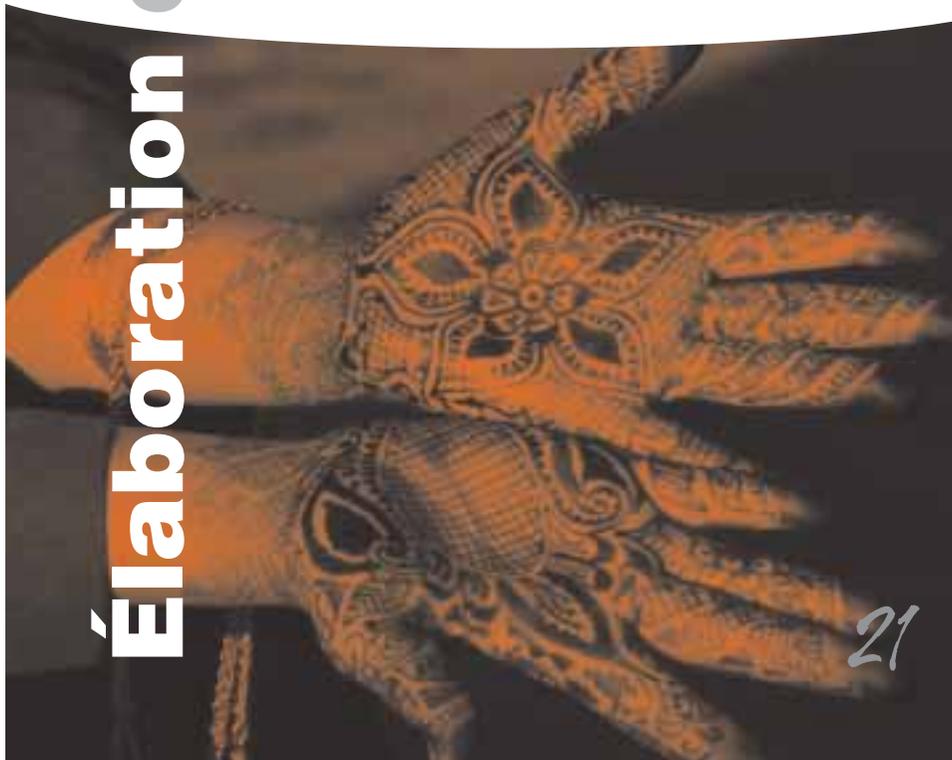
Il n'existe pas de vaccin contre le VIH-sida. Selon le degré d'exposition possible au VIH-sida, les mesures recommandées peuvent inclure des prélèvements sanguins répétés pendant six mois et la prescription de médicaments (le plus tôt possible après l'exposition, idéalement en moins de deux heures, selon le degré du risque).

# Élaboration d'une procédure

Les mesures décrites précédemment doivent être appliquées SYSTÉMATIQUEMENT lors d'une exposition significative au sang.

Il serait donc nécessaire d'avoir sous la main une procédure décrivant clairement la marche à suivre en cas de contact accidentel avec du sang. La procédure doit assurer la confidentialité et le respect des droits de toutes les personnes impliquées.

- La procédure doit inclure les **mesures générales** détaillées et adaptées aux conditions des personnes concernées.
- Si vous travaillez au sein d'une équipe, une personne devrait être nommée responsable de l'application de la procédure.
- La procédure devrait préciser les coordonnées d'une ressource (médecin d'un cabinet privé, CLSC) apte à évaluer les risques de l'exposition et à appliquer les **mesures plus spécifiques** qui peuvent être spécifiées. Les heures de disponibilité de cette personne et d'une ressource alternative devront aussi être précisées. Vous pouvez communiquer avec le service Info-santé de votre CLSC pour connaître les ressources qui existent dans votre région.
- La procédure doit être mise à jour régulièrement, au moins sur une base annuelle.



# ÉLÉMENTS-CLÉS DANS LA PRÉVENTION DES INFECTIONS TRANSMISES PAR LE SANG CHEZ LES TATOUEURS ET LES PERCEURS

## RÈGLES D'OR

- Application des règles d'hygiène de base
- Propreté de l'environnement de travail
- Propreté des outils et instruments de travail

### Avant chaque client ou cliente

- Se laver les mains
- Préparer ses outils et ses instruments de travail dans un environnement propre et désinfecté

### Avec chaque client ou cliente

- Toujours considérer que le client ou la cliente peut être infecté(e)
- Porter des gants
- Toujours travailler avec des outils et des instruments désinfectés ou stérilisés, selon le cas
- Éviter de se blesser avec les outils et les instruments
- Connaître la procédure à appliquer en cas d'exposition au sang

### Après chaque client ou cliente

- Enlever les gants ayant servi aux services donnés au client
- Se laver les mains
- Nettoyer, désinfecter ou stériliser les instruments et outils de travail
- Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail

Si vous désirez obtenir plus d'information sur les mesures d'hygiène générale ou sur la façon de disposer de vos rebuts, communiquez avec la Direction de santé publique de votre région.

En tant que travailleurs, les tatoueurs et les perceurs ont le droit de protéger leur santé et leur sécurité. Ils ont de plus la responsabilité de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé de leurs clients.

Un dépliant a également été produit à l'intention de vos clients. Publié sous le titre «Tatouage et body piercing... tout en se protégeant des hépatites B et C et du Sida», vous pouvez vous les procurer en communiquant avec la direction de la santé publique de votre région.

**Édition produite par**

le ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications.

Pour obtenir un exemplaire de ce document, faites parvenir votre commande par télécopieur : (418) 644-4574

ou par courriel : [communications@msss.gouv.qc.ca](mailto:communications@msss.gouv.qc.ca)

ou par la poste : **Ministère de la Santé et des Services sociaux**  
**Direction des communications**  
1075, chemin Sainte-Foy, 16e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Ce document est disponible à la section *documentation* sous la rubrique *publications* du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec, 1999  
Bibliothèque nationale du Canada, 1999  
ISBN 2-550-34716-1

Réimprimé en mars 2003

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec

## RÈGLES D'OR

- Application des règles d'hygiène de base
- Propreté de l'environnement de travail
- Propreté des outils et instruments de travail